

Monsieur Clément BEAUNE
Ministre délégué Chargé des transports
246 bd Saint Germain
75007 PARIS

Laval, le 26 octobre 2022

ED/AC/10/10/22

ÉLISABETH DOINEAU

SÉNATRICE
DE LA MAYENNE

RAPPORTEURE GÉNÉRALE
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES

Jean-Michel BUF

Maire de BLAIN

Serge BOUCARD

Coprésident de Blain Vivre

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la poursuite de l'aménagement de l'axe routier RN171-RD771.

Cet axe routier, classé d'intérêt régional, représente un enjeu essentiel pour le développement de notre région et des zones d'activités qu'il dessert.

C'est une liaison essentielle avec le port autonome Nantes/Saint Nazaire mais également un axe transversal qui induit un trafic en direction de Rennes et de la Normandie.

Le trafic génère des nuisances importantes dans les villes traversées par des poids-lourds : pollution ; bruit ; insécurité ; embouteillages...La qualité de vie et la santé des riverains est fortement impactées.

Afin de répondre à cet important trafic, la RN171/RD771 doit bénéficier d'une modernisation et d'une sécurisation de son tracé.

Depuis les années 1990, un programme d'aménagements a été engagé sur le tracé d'environ 170 kms. Mais une dizaine de kilomètres reste à traiter entre Nozay et Blain. Les contournements de **Blain** et la **Grigonnais** n'ont toujours pas été réalisés, générant une situation intenable pour les riverains.

Dans ce secteur, une étude Etat-département 44 avait été engagée en 2014. Malheureusement, pour diverses raisons et faute de consensus entre les élus, elle n'a pas abouti et a été mise en stand-by.

Aujourd'hui, le conseil départemental de Loire-Atlantique s'est retiré de l'étude et renonce au transfert de la RN171, proposé dans le cadre de la loi 3DS.

En conséquence, la route entre Nozay et Savenay va rester nationale et c'est donc l'Etat qui aura en charge l'axe évoqué.



La Région des Pays de la Loire a inscrit le contournement de Blain au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires avec la poursuite de l'aménagement de la RN171. Les travaux doivent être inscrits à l'avenant mobilités du CPER qui doit se concrétiser pour 2023.

Il y a urgence à ce que l'État s'engage pour terminer les travaux d'un axe routier d'une importance capitale pour la Région des pays de la Loire et les collectivités concernées.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Elisabeth DOINEAU
Sénatrice de la Mayenne

Jean-Michel BUF
Maire de Blain

Serge BOUCARD
Coprésident de Blain Vivre